

OBJET RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2007
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui des Comptes Administratif et de Gestion soumis à votre l'approbation lors de cette même séance, il est prévu de vous présenter un bilan/ rapport d'activités du service pour l'exercice concerné (document joint en annexe).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2007
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-09 présenté par le Maire au nom des Commissions
1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Economie Marchande /
Economie Solidaire, 3° Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)**

Prend acte du rapport / bilan d'activités 2007 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 2008

LE MAIRE



Albert ANNETTE

**Direction Générale Adjointe des Services
Aménagement Développement Urbain**

**DIRECTION DOMAINE ET ECONOMIE
SERVICE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2007
RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE**

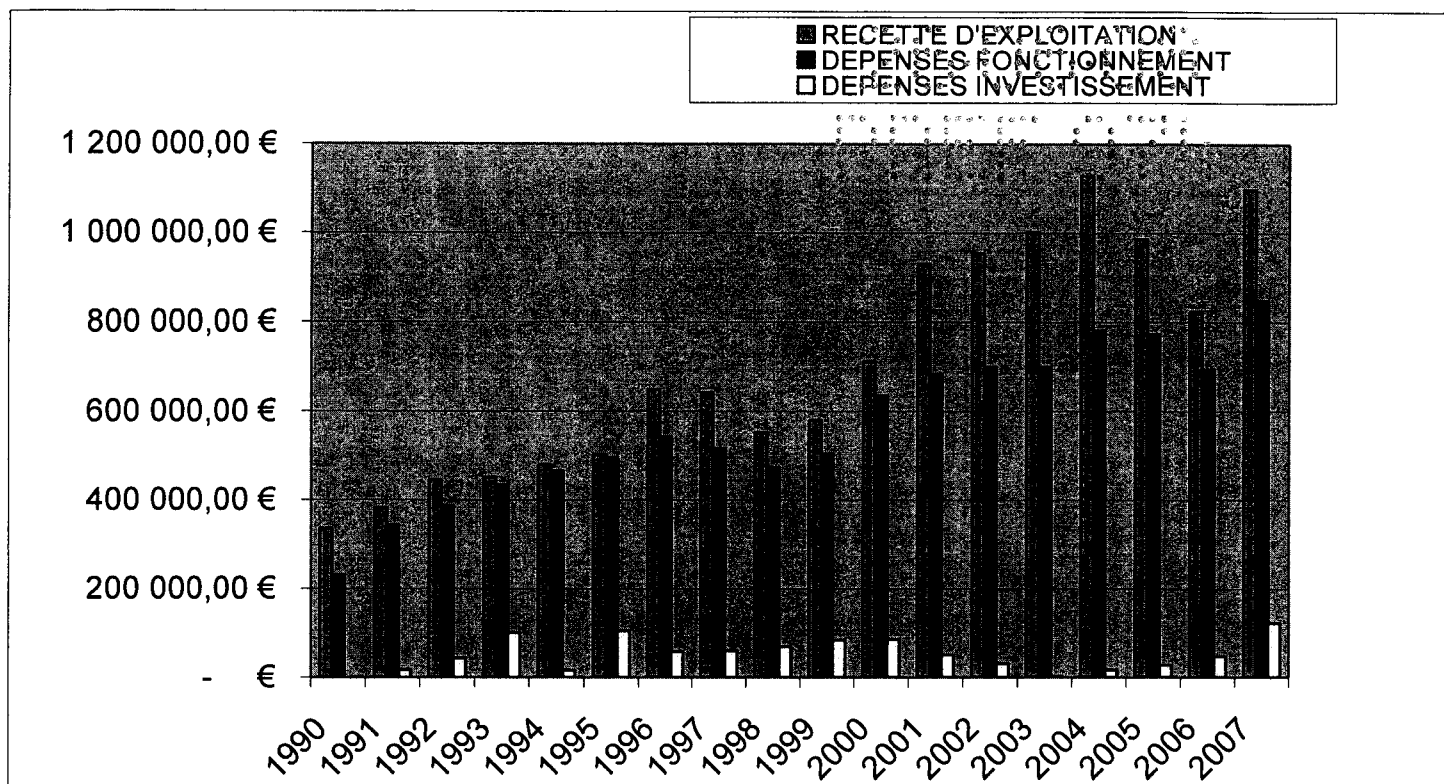
Affaire suivie par M. Haroune ISSABAY
Téléphone 0262.40.08.52

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Commune, ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2007 se traduit par un excédent global de 171 035,41 € sections d'investissement et de fonctionnement confondues ; soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 971 327, 10 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2006			
Report à nouveau	576 391,04 €	1 223 900,65 €	1 800 291,69 €
EXERCICE 2007			
Recettes	43 253,37 €	1 097 677,86 €	
Dépenses	122 262,70 €	847 633,12 €	
Résultat de l'exercice	79 009,33 €	250 044,74 €	171 035,41 €
Résultat cumulé de clôture	497 381,71 €	1 473 945,39 €	1 971 327,10 €



NB

Les recettes et dépenses prises en compte dans ce tableau incluent les redevances perçues pour le compte de la Commune à l'occasion des Braderie et Journées Commerciales et qui sont ensuite reversées au Budget principal ; il est à noter qu'en 1998 et 1999, les Braderies et Journées Commerciales n'ont pas eu lieu ; et qu'en 2005, 2006 et 2007, seule la Braderie Commerciale a été organisée.

Depuis la mise en place effective du Budget de la Régie Marchés et Droits de Place en 1990, les dépenses prises en charge pour assurer le bon fonctionnement du service ont connu une évolution croissante et régulière ; évolution allant de pair avec celle des recettes encaissées -sauf en 2005, confer (1)-. Ces chiffres s'établissent ainsi :

	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
Recettes d'exploitation	985 427,22 €	823 125,52 €	1 097 677,86 €
Dépenses de fonctionnement	773 093,38 €	694 357,05 €	847 633,12 €
Dépenses d'investissement	27 364,00 €	46 759,26 €	122 262,70 €

Les recettes d'exploitation ont connu une progression de 33 % de 2006 à 2007 contre une baisse de 17 % de 2005 à 2006.

Les dépenses de fonctionnement ont quand à elles progressées de 22 % de 2006 à 2007, contre une diminution de 10 % de 2005 à 2006.

Les dépenses d'investissement ont progressés de 161 % en 2007.

	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
Dépenses ordinaires	224 234,79 €	273 920,25 €	341 448,21 €
Charges de personnel	424 708,45 €	342 482,49 €	403 828,08 €
Reversement de recettes			
Braderie et Journées Commerciales	41 133,21 €	42 530,95 €	42 464,88 €
Autres dépenses exceptionnelles	45 993,20 €	8 004,79 €	16 638,58 €
Dotations aux amortissements	37 023,73 €	17 418,57 €	43 253,37 €
Total dépenses	773 093,38 €	694 357,05 €	847 633,12 €

L'évolution des principaux postes de charges a été la suivante :

- dépenses ordinaires : augmentation de 25 % en 2007 contre 22 % en 2006 ;
- charges de personnel : progression de 18 % contre une diminution de 19 % en 2006 ;
- le montant de la dotation aux amortissements connaît une forte progression des investissements réalisées sur les deux dernières années.

Pour l'exercice 2007, la Régie a élaboré le Règlement Intérieur du Petit Marché et amorcé celui du Marché Forain du Chaudron.

Parallèlement, la campagne des mises à jour des dossiers des occupants du domaine public, des Petit et Grand Marchés a été lancée.

En dernier lieu, en matière d'investissement, l'année 2007 a constitué une année de transition avec la poursuite de la procédure de mise en conformité des Statuts de la Régie qui a constitué l'objectif majeur de la Direction, ce qui n'a nullement empêché de poursuivre les réflexions et études concernant la mise aux normes des marchés, avec notamment le projet relatif à la mise aux normes du Marché Forain des Camélias dont l'étude est terminée.

A terme, le processus de mise aux normes devra être étendu à l'ensemble des marchés de la Commune, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 9 mai 1995. Les démarches en ce sens ont déjà été initiées.